



## Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 16.01.07

### OBJET : Attribution des moyens affectés aux groupes constitués au Conseil régional

Le Conseil régional réuni en Assemblée Plénière le **4 février 2016** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional ;

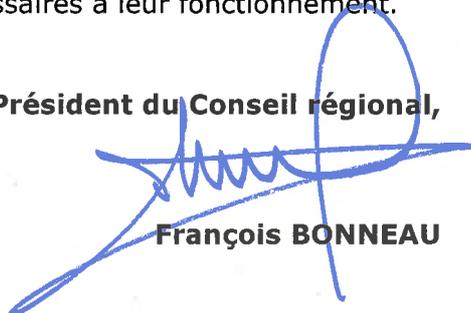
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4132-23 ;

Vu la circulaire du 6 mars 1995 relative à l'application de l'article 27 de la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique ;

### DECIDE

- D'attribuer une dotation annuelle forfaitaire de 50 000 € à chaque groupe d'élus constitué.
- D'attribuer une dotation annuelle fixe de 7 792,21 € par élu et par groupe constitué
- D'arrêter le périmètre des prestations en nature et des dépenses de fonctionnement des groupes constitués susceptibles d'être imputées sur le budget de fonctionnement des groupes, hors dépenses de personnel, selon la liste jointe en annexe.
- D'affecter aux groupes d'élus constitués les locaux nécessaires à leur fonctionnement.

Le Président du Conseil régional,



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 5 février 2016**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

# NATURE DES DÉPENSES PRISES EN CHARGE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DES GROUPES D'ÉLUS

## Mandature 2015 - 2021 - HORS PERSONNEL -

### I - LISTE DES PRESTATIONS EN NATURE MISES À DISPOSITION DES GROUPES D'ÉLUS PAR LE CONSEIL REGIONAL :

#### A - Locaux \*

| Types  | Localisation                         | Observations |
|--|--------------------------------------|--------------|
| Loyers et charges (y compris taxe d'habitation et impôts fonciers) | 6 rue Jeanne d'Arc ; Place Ste Croix |              |
| Assurance des locaux   |                                      |              |
| Nettoyage des locaux   |                                      |              |

\* Le coût global des dépenses liées aux locaux des groupes d'élus sera précisé chaque année dans le compte administratif - annexe "Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions".

#### B - Fournitures et prestations

| Types  | Localisation | Observations |
|--|--------------|--------------|
| Abonnements lignes télécom fixes et Internet | Local        |              |
| Abonnement au câble TV                       | Local        |              |
| Location d'un copieur                        | Local        |              |

### II - LISTE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES

#### A - Matériel et fourniture de bureau

| Types   | Localisation | Observations                         |
|---|--------------|--------------------------------------|
| Mobilier de bureau :<br>table, bureau, armoire, rayonnage, siège, luminaire                     | Local        |                                      |
| Téléviseur et système d'enregistrement TV   | Local        | En remplacement du matériel existant |
| Petites fournitures de bureau, tampon "nom du groupe", consommable informatique (encre, CD ...) | Local        |                                      |
| Papier A4, A3, blanc, couleur   | Local        |                                      |
| Carte de visite ou de correspondance<br>- assistant de groupe<br>- conseiller                   |              |                                      |
| Entretien d'un copieur en fonction du nombre de copies effectuées.<br>Un compteur par groupe    | Local        |                                      |

## B - Matériel, fournitures et prestations informatiques

| Types   | Localisation                             | Observations   |
|---|--|--|
| Fourniture d'un PC portable avec station d'accueil, écran plat et périphériques (clavier + souris)  | Assistants                               | Le poste de travail est fourni avec les licences logicielles incluses en standard (ex système d'exploitation, suite Microsoft Office, logiciels antivirus, etc...) |
| Un exemplaire par groupe du matériel informatique de la dotation élu (ex tablette numérique)  | Local                                    |  |
| Logiciels utilisés par les services du conseil régional   | Installés sur le matériel des assistants | Logiciels du catalogue de la Direction des Systèmes d'Information. Avec assistance informatique  |
| Logiciels non prévus dans le catalogue de la Direction des Systèmes d'Information.  | Installés sur le matériel des assistants | Pas de service d'assistance informatique   |
| Réparation de matériel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- PC portable</li> <li>- Matériel informatique de la dotation élus</li> </ul> | Local                                    | Si le service d'assistance informatique ne peut pas réparer le matériel, nouvelle acquisition à prévoir  |
| Création et maintenance d'un site internet  | Local                                    | Dans la limite de 20% du budget total attribué au groupe   |

## c - Matériel de téléphonie, abonnements et consommations téléphoniques

| Types  | Localisation                      | Observations  |
|--|-----------------------------------|---|
| Téléphone mobile avec abonnement et consommations  | Président de groupe<br>Assistants | Ces matériels sont achetés sur le marché de téléphonie mobile, dans la même gamme que celle prévue pour la collectivité |
| Téléphone fixe IP  | Local                             |   |
| Consommations de la téléphonie fixe IP   | Local                             |   |
| Réparation de matériel <ul style="list-style-type: none"> <li>- Téléphone mobile</li> <li>- Téléphone fixe IP</li> </ul> | Local                             | Si le service d'assistance informatique ne peut pas réparer le matériel   |

**D - Documentation**

| <b>Types</b>   | <b>Localisation</b>                         | <b>Observations</b>   |
|--|---|---|
| - Cartes, plans de la Région<br>- 1 dictionnaire, aide au Français<br>- 1 dictionnaire Anglais/Français<br>- Fascicules INSEE<br>- 2 codes électoraux<br>- 2 CGCT<br>- 5 ouvrages concernant la Région, la spécificité du groupe par groupe par an | Local                                       | Lié au domaine régional, au domaine de compétence (commission ou organisme) |
| 5 abonnements par groupe (papier ou numérique)   | - Local<br>- Adresse mail Région            |   |
| 2 abonnements par élu (journaux de la PQR, hebdomadaires ou mensuels) en privilégiant les abonnements numériques   | - Adresse mail Région<br><br>Adresse Région |   |

**E - Courrier**

| <b>Types</b>   | <b>Localisation</b> | <b>Observations</b>  |
|--|---------------------|--|
| Lettres déposées au pôle courrier du Secrétariat Général par les assistants de groupe ou les conseillers |                     | Dans la limite maximum de 100 courriers "standards" par conseiller et par mois |

Les achats, locations ou prestations sont pris en charge dans le cadre des marchés en cours d'exécution.

Le matériel et le mobilier achetés font partie du patrimoine de la Région. A ce titre, ils sont inscrits dans l'inventaire du Conseil régional.

Ils seront installés dans les locaux affectés aux groupes (à l'exception des téléphones mobiles, PC portables).